

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	13	15 (2 pouvoirs)

Séance du 08 septembre 2022

Date de la convocation

02 septembre 2022

Date d'affichage

02 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le huit septembre, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 septembre 2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2022_09_09_185**Demande de subvention projet du
PAEC 2023**Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Michel	JACQUARD	Excusé
Stephen	GAUTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : Christophe MONIER.

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

La Communauté de Communes de la Dombes a repris en 2017 l'animation du PAEC lancé en 2015 par les acteurs locaux. Elle est également collectivité porteuse du site Natura 2000 (47500 ha, 8 EPCI concernés), des Paiements pour Services Environnementaux (PSE – AERMC) et du Programme Alimentaire InterTerritorial. En 2022, a été lancé le Plan Territorial de Gestion de l'Eau – Ain-Dombes-Saône 2050. Ainsi l'EPCI, en partenariat sur tous les dossiers, vise l'activation de tous les leviers d'actions pertinents pour la préservation de son territoire en lien avec les activités traditionnelles.

La nouvelle politique agricole commune (PAC) de l'Union Européenne propose un nouveau dispositif PAEC à partir de 2023. La CCD, en partenariat avec les acteurs locaux, a souhaité faire acte de candidature en mai 2022 pour déposer une proposition de programme avant le 15 septembre 2022.

Le nouveau dispositif vise à répondre à deux enjeux environnementaux, la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité, en soutenant l'évolution des pratiques pour l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique. Il s'appuie sur la proposition de deux types de MAEC : des MAEC dite système et des MAEC ciblées.

Les MAEC système incitent à une approche globale des exploitations. Le dossier propose des MAEC réductions des produits phytosanitaires, pour les exploitations en grande culture et des MAEC autonomie fourragère pour les élevages d'herbivores.

Les MAEC localisées principalement visent la création et le maintien de prairies permanentes.

Le tableau présente une synthèse des MAEC proposées et les objectifs chiffrés pour 2023-2024.

Objectifs de résultats et budget prévisionnel des MAEC

	nb contrats	Budget €	FEADER (80%)	20% Co- financeurs
MAEC système Eau - Réduction herbicides (nb contrats)	11	600 450 €		
MAEC système Eau - Réduction pesticides (nb contrats)	8	351 700 €		
MAEC Climat Autonomie fourragère_ élevage herbivore (nb contrats)	15	750 665 €		
MAEC Biodiversité - Création de prairie	177	316 830 €		
MAEC Biodiversité - Protection des espèces - Retard de fauche (ha)	260	229 750 €		
MAEC IAE - entretien des mares (unités)	30	9 300 €		
MAEC IAE - entretien des haies (km)	5	40 000 €		
MAEC Biodiversité - CIFF	6	39 120 €		
		2 337 815 €	1 870 252 €	467 563 €

Les MAEC seront financées à 100% : 80% FEADER et 20% co-financeurs nationaux (Etat, AERMC, Département de l'Ain). Le budget est estimé à environ 2 340 000 €. Sous réserve des arbitrages qui seront rendus à l'échelle régionale.

La réponse des services de l'Etat est attendue pour l'automne. D'ici là un second dossier sera déposé pour solliciter les aides financières pour l'animation du dispositif qui comprendra principalement un CDD d'un an et des actions complémentaires (communication, formations...).

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet de PAEC et la demande de financement pour les MAEC Dombes 2023-2027 de l'ordre de 2 340 000 €,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de PAEC et la demande de financement pour les MAEC Dombes 2023-2027 de l'ordre de 2 340 000 €,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 08 septembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

